

SYNTHESE DES RENCONTRES AVEC LES FORCES VIVES DE LA NATION

1. Ce vendredi 09 août 2019, son excellence le Premier Ministre, le professeur ILUNGA ILUNKAMBA, a reçu à tour de rôle les représentants des forces vives de la nation suivantes :

- Les confessions religieuses (catholiques, protestants, orthodoxes, kimbanguistes, musulmans, églises de réveil, armée du salut et Union des Eglises Indépendante du Congo)
- L'Association Nationale des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (ANEP)
- Les associations des femmes parlementaires et de la société civile : maraichères, autochtones, femmes vivant avec handicap (albinos) et femme experte en gestion des conflits ITURI ;
- L'Association Nationale des Chefs Coutumiers ;
- Les associations des jeunes (parlementaires et de la société civile)
- La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- L'Association Nationale des Personnes Handicapées.

2. Soucieux de se rapprocher davantage des préoccupations et des aspirations du peuple congolais, le Premier Ministre a rappelé, au cours de chacune des séances, que la rencontre du jour avait pour objet de recueillir les propositions constructives des représentants des forces vives de la nation quant à l'action et au programme du gouvernement en cours de formation.

3. En outre, il indiqué que le choix des ministrables se fera au regard des critères définis de commun accord par les deux plateformes politiques de la majorité parlementaire (CACH-FCC), et publiés lors de l'ouverture officielle des consultations, intervenue le mercredi 07 Août 2019. Selon le programme, la présentation des listes des candidats interviendra le dimanche 11 août 2019.

4. La présente note fait la synthèse des principaux problèmes soulevés et des recommandations formulées par les délégations au cours de leurs séances respectives.

I. LES CONFESSIONS RELIGIEUSES

5. Les principaux problèmes évoqués sont :

- La pauvreté endémique au sein de la population congolaise ;
- La modicité du budget de l'Etat et la prise en compte insuffisante des préoccupations sociales des populations ;
- Le manque de discipline individuelle, la multiplication des antivaleurs et les carences éthiques et morales ;
- La persistance de l'insécurité surtout dans l'Est du pays, les tueries en masse et les ravages de l'épidémie d'Ebola.

6. Les recommandations essentielles formulées par les représentants des confessions religieuses concernent :

- La moralisation de la vie politique et de la société congolaise et le choix, au niveau des institutions et surtout du gouvernement, des animateurs intègres et compétents ;
- La prise en compte des vraies préoccupations des populations dans les programmes à venir ;
- La systématisation et l'élargissement des rencontres avec les forces vives de la Nation.

7. Les Confessions religieuses ont indiqué leur disponibilité pour accompagner le gouvernement dans tout ce qu'il entreprendra pour améliorer les conditions de vie de la population.

8. En conclusion, le Premier Ministre a remercié ses hôtes et les a exhortés à formuler des propositions écrites pour nourrir le programme du futur gouvernement, et indiquer les facteurs déclencheurs en vue de l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Il a souligné que l'échec stigmatisé est collectif, d'où la nécessité de l'implication des confessions religieuses dont la fonction principale est la moralisation et la promotion de l'éthique dans la société congolaise.

II. L'ASSOCIATION NATIONALE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT (ANEP)

9. L'ANEP s'étant félicitée de la nomination d'un de ses anciens membres, a énuméré les principaux problèmes des entreprises publiques que voici : vétusté des équipements, pléthore et vieillissement du personnel, déséquilibre financier chronique, prix administrés, arriérés toujours impayés par l'Etat, interférences des ministères sur la gestion, harcèlement fiscal et judiciaire, spoliation des biens et occupations illégales des terrains, saisie des comptes, fiscalité asphyxiante, budgets non décaissés...

10. En vue de participer activement au programme du gouvernement, l'ANEP propose notamment :

- Que l'Etat confirme sa préférence pour les entreprises publiques pour certains marchés :
 - Transport aérien des Ministres et des fonctionnaires par CONGO AIRWAYS,
 - Réhabilitations routières par l'Office des Routes et l'Office des Voiries et Drainage...
- Que l'Etat parachève la réforme globale des entreprises du portefeuille de l'Etat.

11. L'ensemble des propositions de l'ANEP figure dans un mémo qui a été remis séance tenante au Premier Ministre.

12. Tout en remerciant l'ANEP pour son mémo, le Premier Ministre a promis d'en faire examiner le contenu par ses services dès l'investiture du gouvernement et d'envisager la convocation prochaine d'une nouvelle rencontre pour discussions.

13. Au passage, il a noté que gérer une entreprise du portefeuille de l'Etat n'est pas facile. Il faut cependant reconnaître que les entreprises publiques ont été à la base de la création de grandes villes et elles restent essentielles pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

14. Le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de compléter la réforme juridique de ces entreprises par la réforme économique.

Du reste, il faut rechercher de nouvelles formules pour leur recapitalisation et leur compétitivité.

15. En conclusion, en ce qui concerne la préférence pour les entreprises publiques, l'Etat, comme tout autre client consommateur des services, cherche la qualité des prestations. Il faut donc que les entreprises publiques améliorent leurs performances.

III. LES ASSOCIATIONS DES FEMMES

16. La délégation des femmes comprenait plusieurs associations, à savoir : les femmes parlementaires et les femmes de la société civile dont une coordonnatrice du monde agricole, une personne vivant avec handicap (albinos), une autochtone et une experte en gestion des conflits en ITURI.

17. Les problèmes soulevés peuvent se résumer comme suit :

- Les femmes sont victimes des guerres, des viols et des travaux pénibles et risqués des champs ;
- Les femmes autochtones et celles vivant avec handicap sont systématiquement discriminées par rapport aux services sociaux de base (éducation et santé) et à l'emploi ;
- Les femmes autochtones sont spoliées et victimes d'expropriations injustes dans des exploitations forestières ;
- Les lois protégeant ou promouvant les droits des femmes ne sont pas appliquées comme par exemple la disposition constitutionnelle en rapport avec la parité ;
- Les femmes politiques supportent un double poids : celui de leur famille et celui de leur base sans aucun pouvoir d'achat ;
- Le rôle des femmes dans le règlement des conflits est ignoré en RDC ;
- Les femmes congolaises ne sont nullement représentées dans les organisations sous-régionales ou régionales à l'instar de leurs collègues des pays voisins.

18. Aussi les femmes proposent-elles entre autres :

- La reconnaissance de leur compétence et de leur engagement pour régler certains conflits et pour relever le défi du développement en RDC ;
- La nécessité pour certains ministères, comme celui de l'Agriculture, d'accorder la priorité aux femmes dans la distribution du matériel et de l'outillage agricoles ;
- L'implication du gouvernement pour aider certaines catégories de femmes (handicap) à accéder aux soins et à bénéficier de certaines exonérations pour certains produits dermatologiques et des lunettes ophtalmologiques pour les albinos ;
- La parité au sein de toutes les institutions dans une proportion de 45/50 par exemple ; à compétence égale, privilégier la femme, car les femmes gestionnaires des entreprises publiques ont été plébiscitées à la suite de l'audit de 2006 ;
- La présence d'au moins une candidate sur les trois noms à proposer pour la formation du Gouvernement ;
- La représentation de la gente féminine au sein des organisations sous-régionales et régionales ;
- L'intégration des femmes dans tous les débats et toutes les rencontres portant sur le pays.

19. Prenant la parole, le Premier Ministre a remercié les dames pour la pertinence des problèmes posés et des propositions formulées. En outre, il les a invitées à se battre au sein de leurs plateformes respectives (CACH-FCC) pour être présentes sur les listes des candidats présentées par celles-ci.

20. Enfin, le Premier Ministre a invité les différentes associations à lui faire parvenir leurs contributions écrites via le secrétariat qui sera installé à cet effet au lieu de la rencontre. En réponse, un mémo a été remis séance tenante par le Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC).

IV. LES CHEFS COUTUMIERS

21. Composée de cinq personnes, la délégation des chefs coutumiers représentait en réalité plus de deux cents chefs postés dehors pour des raisons évidentes d'espace.

22. Les chefs coutumiers ont une double mission : la gestion des terres coutumières (en règle générale détournées par les affaires foncières), et la conduite des affaires de leurs entités (mise à mal par la territoriale).

23. Les problèmes posés par les chefs coutumiers peuvent être articulés comme suit :

- La défaillance du ministère des Affaires coutumières plus souvent confié à des personnes ne maîtrisant pas ses rouages ;
- La dégradation du pouvoir coutumier foulé aux pieds par les services spécialisés gouvernementaux : Agence Nationale des Renseignements (ANR) et Police Nationale Congolaise (PNC) ;
- L'inexistence des tribunaux de paix à cause des conditions de travail très dures à l'intérieur ;
- La persistance de l'insécurité dans certaines parties de la République et notamment à l'Est (Beni et Butembo) ;
- La précarité de la situation des chefs coutumiers ne bénéficiant plus de leurs salaires et primes.

24. Aussi, les chefs coutumiers proposent-ils :

- Leur rapprochement et leur intégration dans la gestion de l'Etat pour accompagner dignement les responsables du pays à tous les niveaux ;
- Leur implication dans la gestion de certaines crises et notamment celle de l'épidémie d'EBOLA ;
- La restauration des tribunaux coutumiers en remplacement des tribunaux de paix défaillants ;
- Le règlement des problèmes sociaux des chefs coutumiers.

25. Pour le Premier Ministre intervenant à la fin, la question des terres ne devrait pas poser de problèmes, au regard des grandes étendues

des terres qu'on rencontre à travers le pays. Le chef coutumier a donc le devoir d'aider sa population à se prendre en charge car les terres dans nos villages restent inexploitées malgré leur énorme potentiel de fertilité.

26. Pour redonner vie à nos villages, les chefs coutumiers doivent devenir des acteurs du développement.

27. Le gouvernement sera appelé à mettre les moyens nécessaires à la disposition des entités décentralisées.

V. LES ASSOCIATIONS DES JEUNES

28. S'agissant de la jeunesse, le Premier Ministre a reçu une équipe de 12 personnes composée de jeunes parlementaires et de jeunes des organisations de la société civile dont le comité restreint du Conseil National de la Jeunesse, la LUCHA et un autre mouvement citoyen.

29. Le Premier Ministre a donné à tour de rôle la parole aux jeunes présents dans la salle, qui ont tout d'abord présenté les félicitations et remerciements à son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour sa nomination en tant que Chef du Gouvernement, et pour les avoir conviés à cette rencontre.

30. Ensuite, saisissant cette occasion, les jeunes lui ont soumis les problèmes suivants :

- L'abandon, selon la LUCHA, de la jeunesse pendant tous les 18 ans de règne du Président Joseph KABILA ;
- La représentation insuffisante des jeunes au sein des institutions ;
- La persistance d'un chômage élevé parmi les jeunes ;
- L'absence de la jeunesse dans les structures d'encadrement des jeunes ;
- L'inadéquation entre les institutions de formation des jeunes et les besoins réels de la société ;
- L'absence des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes.

31. En outre, les jeunes ont émis les propositions suivantes :

- Un quota de 40% des jeunes dans le gouvernement national ;
- Une présence de 2 jeunes au moins dans chaque cabinet ministériel ;
- La promotion des jeunes comme mandataires dans les entreprises du portefeuille de l'Etat ;
- La nomination des jeunes dans les organes de décisions de la République ;
- L'attribution à un jeune du Ministère de la jeunesse pour bien prendre en charge les problèmes de la jeunesse ;
- L'amélioration des conditions d'éducation à tous les niveaux ;
- La restauration de la bourse d'étude pour les étudiants finalistes ;
- La promotion par le Gouvernement des programmes débouchant sur la multiplication des possibilités d'emploi pour les jeunes ;
- La création d'un service ou cadre pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et pour leur implication véritable dans la création des richesses ;
- La création d'un fonds national pour l'entreprenariat des jeunes ;
- La mise à disposition d'un bâtiment devant abriter des bureaux des jeunes entrepreneurs ;
- La promotion et l'intégration des jeunes dans l'utilisation des NTIC et leur participation à l'économie numérique ;
- La diffusion des programmes éducatifs et l'organisation des activités culturelles (théâtre, cinéma, etc.) pour les jeunes ;
- L'éradication du phénomène UJANA et de toutes les autres formes de prostitution qui détruisent les mœurs de la jeunesse congolaise ;
- La participation de leurs Excellences Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre à la Journée Internationale de la jeunesse, célébrée le 12 Août de chaque année.

32. Après cette présentation et s'agissant spécialement de la LUCHA, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a répondu sur un ton fort aux propos de cette organisation. Interpellant celle-ci à

plus de responsabilité et d'humilité, il a indiqué que « le Président Joseph Kabila a fait sa part et que la jeunesse elle-même doit faire la sienne. Il ne faut pas être présomptueux et croire qu'on est capable de tout résoudre. Le Président Joseph KABILA dont on parle aujourd'hui dans cette salle, et qui m'a choisi au poste de Premier Ministre, est celui qui a donné le courage à la jeunesse pour qu'elle prenne conscience de ses responsabilités. Ce qui me déplaît, c'est cette assurance de tout savoir comme s'il existait un bouton magique sur lequel on peut appuyer et résoudre tous les problèmes du pays en une fois ».

33. Ensuite, le Premier Ministre a demandé à cette organisation de devenir positive et de lui présenter le projet de société de la LUCHA pour contribuer au programme du Gouvernement.

VI. LA FEDERATION DES ENTREPRISES CONGOLAISES FEC

34. La délégation de la Fédération des Entreprises Congolaises était conduite par son vice-Président, monsieur KIWAKANA Jean-Pierre. Prenant la parole après le mot d'introduction du Premier Ministre, il a soulevé les principaux problèmes auxquels font face les membres de la FEC, à savoir :

- Quasi absence des nationaux dans le capital des entreprises ;
- Destruction de l'emploi à cause de la prééminence, dans le code du travail, des problèmes sociaux sur les problèmes économiques ; la loi ne protège que le travailleur et pas du tout l'employeur ;
- Carence du système éducatif et manque d'une adéquation université -société ;
- Absence des structures d'enseignement technique et professionnel ;
- Système productif inexistant et importation massive des denrées alimentaires pourtant à la portée des capacités et des potentialités du pays ;
- Administrations publiques sclérosées et orientées vers l'enrichissement illicite ;

- Multiplicité des taxes, voracité et opacité fiscales, fiscalité policière et non éducative, confiscation du système par l'élite fiscale ;
- Mauvais classement de la RDC par rapport aux 11 critères de Doing Business de la Banque Mondiale (186^{ème} place pour la RDC sur 188) ;
- Echec des réformes à cause de leur caractère sectaire et donc d'un manque de vision globale.

35. La FEC a aussi présenté quelques problèmes spécifiques :

Au niveau du secteur minier :

- Echec de la réforme du code minier de 2002 en 2016 entraînant le départ de certains opérateurs miniers de la FEC et minoration des recettes minières malgré l'accroissement de la production ;
- Instauration injustifiée et abusive d'une taxe de promotion de l'industrie de 2% sur le secteur minier ;
- Redressements fiscaux colossaux de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) sur les entreprises minières et tracasseries de tous genres au niveau des provinces ;
- Difficultés d'obtenir des visas pour les partenaires.

Au niveau des petites et moyennes entreprises (PME) :

- Négligence du potentiel productif des mamans maraichères par exemple et des jeunes ;
- Absence d'un programme sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
- Marchés publics inaccessibles pour les PME.

36. Un diagnostic complet par secteur a été fait dans un mémo que présente le vice-président de la FEC au Premier Ministre.

37. Néanmoins, quelques recommandations ont été formulées par la FEC, à savoir :

- Réforme du code du travail pour l'adapter au modèle international protégeant à la fois l'employé et l'employeur ;

- Signature d'un pacte fiscal entre la FEC et le gouvernement pour limiter les contrôles réputés frauduleux et renforcer le trésor public dans ses droits ;
- Relance du projet INGA et encouragement du dynamisme congolais très présent dans le secteur énergétique ;
- Suppression du recours à l'aviseur fiscal et paiement direct des impôts au trésor public par le secteur privé ;
- Mise en place de la professionnalisation de l'enseignement et de la promotion des écoles techniques ;
- Création d'un dispositif pour garantir et promouvoir la participation des congolais au capital des sociétés à l'instar de ce qui se fait en Angola.

38. Le Premier Ministre a remercié la délégation de la FEC pour sa contribution et lui a promis de faire examiner attentivement son mémo par les services techniques spécialisés. Il a en outre indiqué que d'autres rencontres auront lieu et qu'il fera tout son possible pour améliorer le climat des affaires en RDC.

VII. L'ASSOCIATION CONGOLAISE DES PERSONNES HANDICAPEES

39. L'Association Congolaise des Personnes Handicapées était conduite par son 1^{er} vice-président national, monsieur SHINDANI ancien vice-ministre des Affaires Sociales. Ce dernier a souligné que son association, cadre fédérateur de toutes les organisations des personnes vivant avec handicap, est reconnue par la Convention Internationale des Personnes Handicapées dont la 12^{ème} session a eu lieu récemment à New-York.

40. L'organisation se réunit localement le 3 décembre de chaque année à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées.

41. Les problèmes posés par l'association sont les suivants :

- Ignorance des conditions de vie des handicapés et insuffisance des structures de formation, d'encadrement et d'accompagnement ;

- Discrimination et inaccessibilité aux services sociaux de base et à l'emploi ;
- Exclusion des structures de décision en rapport avec leur situation et même de toutes les autres structures ;
- Minimisation ou sous-estimation des capacités physiques, intellectuelles ou même artistiques des personnes handicapées.

42. L'association a formulé les propositions suivantes :

- Reconnaissance des capacités physiques, intellectuelles et artistiques des handicapés et leur intégration systématique dans la vie sociale et dans les institutions ;
- Création des structures d'encadrement et d'accompagnement des personnes handicapées ;
- Récupération des retards accumulés dans l'application des engagements pris lors de la ratification de la convention internationale sur les personnes handicapées.

43. Dans une émotion partagée, l'Association a fait cadeau au Premier Ministre de 2 œuvres d'art fabriquées par des personnes handicapées.

44. Le Premier Ministre a remercié chaleureusement les membres présents de l'association et a promis de tout faire pour les aider à s'épanouir dans une société congolaise appelée à vivre de grandes mutations dans les années à venir.

Commencées à 12 heures, les rencontres ont pris fin peu après 20 heures.

ILUNGA ILUNKAMBA

PREMIER MINISTRE